

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à assurer la mise à disposition d'intérimaires au sein des structures du secteur médico-social dans le respect du cadre légal et conventionnel qui leur est spécifique. Elle permet d'organiser un suivi opérationnel adapté aux exigences des établissements et aux caractéristiques des publics délégués.

Objectifs pédagogiques :

Sélectionner le salarié

Sécuriser le recours au TT

Respecter les exigences conventionnelles

Suivre l'activité du salarié délégué

Tout collaborateur d'agence d'emploi en charge des délégations au sein d'ESSMS

Prérequis : niveau stage « Intégrer le cadre juridique de l'activité de l'agence d'emploi »

Groupe de 4 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

1. Sélectionner le salarié

Identifier les profils requis selon les structures
Vérifier diplômes, autorisations d'exercice et inscription aux registres professionnels
Respecter les conditions préalables d'activité de la loi Valletoux

Contrôler l'aptitude médicale et la conformité aux postes à risques : travail de nuit, exposition biologique

Vérifier le temps de travail cumulé en multi-établissements et les repos périodiques

Sensibiliser le salarié aux risques spécifiques : TMS, stress, charge émotionnelle, exposition infectieuse

Modalités pédagogiques : cas pratiques, quiz « qualifications et habilitations »

2. Sécuriser le recours au travail temporaire

Déterminer les motifs de recours autorisés
Appliquer les cas de recours spécifiques au secteur public

Intégrer le dispositif de plafonnement des coûts de l'intérim médical et paramédical : champ d'application, taux des plafonnements, obligations déclaratives, contrôle et sanctions
Gérer durée, renouvellements et successions de contrats

Modalités pédagogiques : étude de cas « recours à l'intérim plafonné », quiz interactif

3. Respecter les exigences conventionnelles

Identifier les conventions collectives de branche applicables (CCN 51, CCN 66, Croix-Rouge...)

Respecter les règles de classification pour garantir la parité de rémunération : grilles de salaire, primes, indemnités et majorations
Tenir compte des accords d'entreprise sur la modulation du temps de travail, les cycles ou les astreintes

Modalités pédagogiques : atelier de recherche de comparaison des conventions collectives, cas pratiques

4. Suivre l'activité du salarié délégué

Vérifier les conditions d'accueil :

encadrement, consignes, protocoles de soin
Suivre le temps de travail, les repos, les absences, les heures supplémentaires
Vérifier la conformité du relevé d'heures et le respect des plafonds

Calculer les compléments de rémunération : nuit, dimanche, jours fériés...

Evaluer la qualité de la prestation : retour client, bilan salarié, analyse des incidents

Modalités pédagogiques : analyse de fiches d'heures, étude de cas sur le suivi de mission

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-043
Version 021125